

Application des mesures d'urgence économiques et sociales à la Fonction publique.

La **FA-FP** a sollicité le Ministre de l'Action et des comptes publics (MACP) et son Secrétaire d'État à deux reprises sur ce sujet¹ (en son nom dès le lendemain de l'intervention du Président de la République, puis le 19 décembre avec 4 organisations syndicales).

Le 21 décembre le Secrétaire d'État répondait à notre demande en invitant les 9 syndicats représentatifs dans la Fonction publique et les employeurs à Bercy.

Les mesures appliquées dans la Fonction publique qui nous ont été présentées lors de cette réunion sont jointes à ce communiqué et mises en ligne sur notre site.

Il ressort de cette présentation que les mesures annoncées par le Président de la République le 10 décembre **s'appliqueront à certains** (notamment pour les heures supplémentaires) dans la Fonction publique, **sauf la prime exceptionnelle qui en est exclue !**

Lors de cette réunion, la **FA-FP** est intervenue sur les points suivants :

Alors que le Gouvernement ne cesse de vouloir aligner le secteur public sur le secteur marchand, l'absence de participation obligatoire des employeurs publics à la Protection sociale complémentaire, la non prise en charge des jours de carence tout comme la non prise en compte de la pénibilité dans la Fonction publique viennent se rajouter à l'exclusion de la prime exceptionnelle comme mesure d'urgence économique pour les agentes et agents publics !

S'agissant des heures supplémentaires, alors que dans notre pays près de 10% de la population active sont toujours privés d'emploi, la **FA-FP** considère que l'augmentation du pouvoir d'achat doit être traitée par une revalorisation indiciaire et que les besoins en personnels doivent être comblés par des recrutements d'agent·e·s publics. Enfin, la **FA-FP** est la seule organisation à avoir interpellé le Secrétaire d'État sur les conséquences du financement de ces mesures d'urgence économiques et sociales sur les moyens dédiés au Service public (baisse d'effectifs notamment). En réponse à cette question le Secrétaire d'État nous indique qu'une partie du financement se fera au travers de l'augmentation du déficit pour 2019 qui sera porté à 3,2 %.

Sur ce point, la **FA-FP** a tenu à rappeler les propos tenus par le MACP lors des « Etats généraux des comptes de la Nation » le 6 juillet 2017 qui dénonçait à l'époque la dette publique qui s'élevait à 2147 milliards d'euros insistant sur les 32 000 euros de dettes dont héritait chaque nouveau-né dès sa naissance² ce qui justifiait à ses yeux une baisse drastique des finances publiques. Après 18 mois d'absence totale de négociation avec les organisations syndicales sur le pouvoir d'achat les arguments de 2017 n'ont finalement pas résisté face à l'accroissement de la précarité !

¹ En ligne sur notre site

² Voir la déclaration de la **FA-FP** lors du CCFP du 10/07/17

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible**